

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le regard que nous portons sur les personnes handicapées engage notre vision de l'homme tout entier, car une société se juge à l'attention qu'elle porte aux plus fragiles des siens.

En servant la personne handicapée, en l'intégrant à part entière à notre quotidien, nous servons et nous consolidons les valeurs de la République, qui sont avant tout des valeurs de fraternité, de liberté, mais surtout, d'égalités.

Pour des raisons historique de démographie, et grâce au progrès de la médecine et donc du prolongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes perdant progressivement leur autonomie, sans forcément basculer dans une forme reconnue handicapée, ne fera que croître dans les décennies à venir.

En 2010 : 30 % de la Population française aura plus de 60 ans.

En 2030 : les plus de 65 ans doubleront et les plus de 85 ans tripleront, et parmi eux plus de 40 % seront déficients ou handicapés.

Parallèlement, augmentera également le volume des services et des programmes dont les personnes handicapées ont besoin pour leur «participation et leur intégration pleine et effective à la société»

Cette délibération dont l'objet est la Charte que Monsieur le Maire signera au nom de la ville de Grenoble avec le Groupe D&O, réaffirme un peu plus, notre volonté historique et phare que porte Grenoble à l'échelle nationale, d'accompagner une population en situation de handicap ou de dépendance.

D&O est un groupe paritaire de protection sociale non lucratif comme d'autres groupes paritaires tels qu'[AG2R](#), [Médéric](#) ou [Pro-BTP](#).

Un groupe paritaire de protection sociale recouvre la gestion de plusieurs organismes complémentaires de retraite des salariés, de prévoyance ou d'assurance gouvernés à parité par des représentants des employeurs ([MEDEF](#), [CGPME](#), [UPA](#)) et des salariés ([CFE-CGC](#), [CFTC](#), [CFDT](#), [CGT-FO](#), [CGT](#)) qui forment leurs conseils d'administration.

Les groupes paritaires sont soit interprofessionnels ([AG2R](#), [Médéric](#),...) soit professionnels ([Pro-BTP](#), ...) soit multi professionnels ([D&O](#), ...)

D&O regroupe ainsi principalement la gestion de la protection sociale du Transport (marchandises, voyageurs, logistique) de la Banque et de la Pharmacie.

Il est composé de trois Institutions de Retraite Complémentaire [Agirc et Arrco](#) (CARCEPT, CRIS, CRC), de trois Institutions de Prévoyance (CARCEP Prévoyance, IPRIAC, Orépa Prévoyance), de deux Institutions de Retraite Supplémentaire (CRPB, CRPB-DOM), de deux Institutions de Gestion de Congés de Fin d'Activité (AGECFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport) et d'une Mutuelle (Mutuelle D&O).

D&O encaisse annuellement 2,6 milliards d'Euros de 140 000 entreprises.

Le Groupe assure en France la retraite complémentaire, la prévoyance et la santé de plus de 1,1 millions de salariés et verse 530 000 retraites.

Le Groupe D&O s'engage avec la Ville de Grenoble à :

- Mettre en place chaque année, une manifestation de sensibilisation et d'information sur les handicaps :
- À accompagner les participants du Groupe D&O en difficulté et identifiés comme tels – actifs ou retraités – mais aussi de leur conjoint et leurs enfants, vers le service Action Sociale D&O, permettant le financement de l'aide ménagère, de l'aménagement du domicile ou du véhicule, de l'achat d'appareillages...

Il sera nécessaire après la signature de cette Charte, d'en informer les services sociaux, notamment ceux inhérent aux décisions prises par la commission permanente du CCAS.

Le Groupe D&O s'engage aussi, à soutenir la création, l'extension et la rénovation de structures adaptées bénéficiant aux personnes handicapées ou dépendantes, quel que soit leur âge.

Par un prix D&O visant à valoriser des expériences de terrain, suite à un appel à projet, cette Charte nous permettra également de mieux faire reconnaître le travail mené au quotidien par les associations œuvrant en faveur des personnes handicapées et récompenser les initiatives les plus innovantes.

Chaque année, une Bourse D&O « Prévention Handicap » récompensera des travaux de recherche, en rapport avec le handicap, menés par un ou plusieurs chercheurs relevant d'un Centre Hospitalier Universitaire ou d'une Faculté.

Grenoble n'étant pas en reste en matière de recherche et d'innovation dans ce domaine, de grandes chances sont à nos côtés afin de valoriser une fois de plus, un certain « génie » Grenoblois.

Ce sont des partenariats, comme celui que je viens de vous présenter aujourd'hui qui nous permettrons dans l'avenir, d'encore mieux changer de regard sur la différence, de voir les capacités de la personne et non ses faiblesses, d'apprendre de nos différences...

Et je crois que c'est, précisément, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la société que nous voulons se voir construire à Grenoble.

Je vous remercie